

HIBAT TABIB

hibattabib@gmail.com

AFPAD, CREE.A, FRANCE

LA MEDIATION SOCIALE: UN ENJEU POLITIQUE EUROPÉEN?

POURQUOI LA MEDIATION?

La vie, nous le savons bien, fait se côtoyer des citoyens différents ; différents par leur histoire, par leur origine sociale, par leur mode de vie, leur culture... et il n'est pas anormal que dans leurs relations et leurs relations aux institutions naissent des tensions, voire des conflits.

Pour organiser la vie en société, nous nous sommes dotés de règles et de lois mais tout ne relève pas de la justice. Il n'est pas nécessaire, en tous lieux et en toute occasion, d'aller jusqu'au procès pour résoudre des problèmes. Ainsi s'impose la médiation s'appuyant sur trois socles:

- intervention d'une tierce personne (médiateur);
- le rétablissement du dialogue entre les parties;
- une démarche de responsabilisation des citoyens en les impliquant dans la résolution de leur conflit.

Les difficultés peuvent être diverses comme Jean Baubérot, Sociologue français, décrit, et concerner l'état général ou le climat d'une société. Jean Baubérot (2015), dans son livre *Sept laïcités françaises* écrit:

- des athées trouvent qu'il n'y en a que pour les religions;
- des catholiques estiment que leur religion est méprisée, qu'il est possible de la ridiculiser sans risque;
- des protestants se plaignent du silence des médias;

- des juifs s'inquiètent d'une montée de l'antisémitisme et de la diminution de l'indignation sociale face à cette progression;
- des musulmans s'alarment du développement de l'islamophobie cautionnée par une islamophobie de l'Etat;
- chacun peut multiplier les exemples; il ne s'agit ni de nier la réalité de certains faits ni de renvoyer les diverses collectivités dos à dos.

Ce nouveau mode de régulation sociale, porteur du lien social et de la prévention de la violence, incarné dans le projet CRÉE-A, n'est pas un simple projet technique, mais une vision, un projet politique qui vise à contribuer à la construction et au développement de la dimension sociale de l'Europe.

Comme vous le savez, le mot *médiation* n'est pas nouveau mais la place qu'il occupe dans les débats aujourd'hui mérite d'être discutée et réfléchie. Dans ce cadre, en 2000, au cours d'un séminaire européen rassemblant 42 experts européens, nous avons donné une définition à la médiation qui a été acceptée par l'ensemble des professionnels de la médiation et les institutions concernées.

Cette définition est la suivante:

la médiation est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.

Les éléments importants de cette définition sont: le rôle du tiers impartial, indépendant, sans pouvoir de décision, garant du cadre et du déroulement du processus. Il faut savoir que tout intervenant tiers ne peut pas être considéré comme médiateur. En effet, ce n'est pas parce qu'on fait du pain qu'on est boulanger. Il faut un ensemble qualitatif suivant: organiser les conditions de la rencontre en se posant comme tiers; poser un cadre en définissant les règles; définir, avec les personnes, l'objectif de la médiation; établir un engagement volontaire réciproque sur le déroulement de la médiation; conduire et réguler les entretiens en favorisant l'écoute mutuelle, l'expression des émotions et la reconnaissance de l'autre; garantir l'équilibre de la parole entre les personnes; vérifier la compréhension mutuelle des échanges; favoriser l'émergence de solutions; accompagner, à leur demande, les personnes dans la rédaction d'un document écrit et signé par

elles, qui leur est propre et dont elles sont libres de la divulgation. C'est une démarche éthique qui permet la restauration d'un dialogue, la gestion de leur conflit. Une démarche de responsabilisation en les impliquant dans la résolution de leur conflit. Comme vous le constatez, cette définition est basée sur la création et la réparation du lien.

Dans un contexte où une crise du lien se manifeste en Europe et avec les vagues de migrants, le manque de solidarité entre les pays européens, l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, cette crise s'est de plus en plus accentuée. Dans un tel contexte, offenser l'autre est banalisé et n'est plus considéré comme une violence ou un facteur d'exclusion qui abîme le vivre ensemble. Ce climat qui fait le lit de l'intégrisme et celui du populisme crée des divisions au sein de la population qui, à son tour, fait le lit d'un extrémisme encore plus dangereux. Ce qui nous positionne dans un cercle vicieux.

C'est pourquoi, face à ces problèmes multidimensionnels, la nécessité de la médiation sociale comme projet politique et facteur du lien et de la prévention s'impose.

Avec le projet CréE-A nous envisageons de développer la culture du dialogue et du lien entre les citoyens, d'une part, et entre eux et les institutions, d'autre part. Ce projet ouvert à tous, que nous espérons fort et porteur d'avenir et d'espoir doit permettre d'éviter que les gens tombent dans le piège des propos nostalgiques ou stigmatisants. C'est un enjeu essentiel sur lequel nous pouvons travailler ensemble. Dans cette démarche, *CréE-A* vise à inciter les institutions et la société civile à contribuer à créer des espaces de médiation où l'accès à la médiation est considéré comme un droit accessible à tout citoyen. Dans ces espaces de dialogue ouverts, tous les habitants, les institutions, les bailleurs peuvent solliciter l'intervention de médiateurs formés et qualifiés.

L'expérience de l'AFPAD à Pierrefitte-sur-Seine montre comment le concept (espace médiation) peut-être organisé et comment les problématiques individuelles et collectives peuvent être traitées. Dans cet espace porteur du concept *Pierrefitte, ville médiation* tous les acteurs de la ville : la municipalité, l'Education nationale, les bailleurs, la police, les services sociaux et la population sont impliqués.

Dans ces espaces, nous traitons des sujets suivants:

- accès au droit des citoyens et leur relation aux institutions;
- conflits entre habitants et entre habitants et institutions (école, mairie, ...);

- conflits entre locataires et bailleurs;
- mains courantes déposées au commissariat;
- relations entre les élèves décrocheurs et les collègues;
- relations entre les jeunes et la police;
- sensibilisation et la formation de la jeunesse sur les questions de violence, de citoyenneté, de médiation, ...

Dans toutes ces situations de face à face, le tiers (médiateur) joue un rôle important afin de créer des conditions de rencontre, de dialogue, de pacification des relations et de résolution des conflits. Les problèmes peuvent être individuels ou collectifs, comme les difficultés entre les élèves décrocheurs et leurs établissements scolaires, entre les jeunes et la police, etc.

Avec l'espace de médiation (Pierrefitte-sur-Seine, ville médiation), nous avons créé:

- un nouveau droit pour les citoyens : le droit à l'accès à la médiation;
- un engagement pour la municipalité : le financement durable du projet;
- un partenariat (financier et/ou de collaboration) avec l'école, la police, les bailleurs, la ville, l'état.

REFERENCES

Baubérot, J. (2015). *Sept laïcités françaises*. Paris: Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Citation

Habib, H. (2019). La médiation sociale: un enjeu politique européen? In A. M. Costa e Silva, I. Macedo & S. Cunha (Eds.), *Livro de atas do II Congresso Internacional de Mediação Social: a Europa como espaço de diálogo intercultural e de mediação* (pp. 439-442). Braga: CECS.